

Résolution

Voyage du Conseil municipal :

Pour une mobilité écologique et responsable

Exposé des motifs :

Sachant l'accélération de la crise climatique, la situation de la Suisse au cœur des Alpes et celle du Canton de Genève au fond d'une cuvette particulièrement exposée à une augmentation des températures ;

Vu notre responsabilité pour nos enfants, les enfants de nos enfants et plus généralement, vu notre responsabilité envers notre postérité et la postérité en général ;

Considérant que les comportements non écologiques doivent être évités chaque fois qu'il est possible afin de ne plus fragiliser la sphère du vivant (la biosphère) et de limiter les dommages induits ;

Conscients que les autorités politiques et les pouvoirs publics doivent donner l'exemple de comportements responsables ;

Le Conseil municipal et le Conseil administratif de la commune de Thônex sont invités à renoncer formellement à voyager en avion lors du voyage qu'ils font ensemble au cours d'une législature.

Pour le Centre-Vert/libéral

Frédéric Pignat
F.P. Pignat

Pour l'Alternative

[Signature]
Erwin Lutenegger

Sébastien Thomas

S. Thomas

Texte de la résolution :

Vu l'article 29 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

- Considérant la gravité de la crise climatique et la contribution des voyages en avion à cette crise ;
- Soucieux de l'exemplarité écologique dont les autorités politiques doivent faire preuve, notamment lors de leurs déplacements collectifs ;

Sur proposition des groupes *Le Centre-Vert/libéral*, *l'Alternative*, le Conseil municipal décide :

- De renoncer à prendre l'avion lors du voyage qui a lieu pendant la législature ;
- De limiter les kilomètres parcourus afin de rendre le voyage accessible à tous ;
- D'opter pour le train lorsque le groupe d'élus doit parcourir des distances significatives pour se rendre sur son lieu de destination ;
- D'inviter le Conseil administratif à prendre contact avec leurs homologues du lieu de destination pour que ceux-ci présentent aux élus de Thônex un sujet d'intérêt commun.